RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS MAYENNAISES EN MARCHE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCHOS DE L'ATELIER « Qualité de l'air et usage des produits d'entretien » 20 septembre 2017 ● Azé

Avec le soutien financier de ***la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire*** dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement.

En bref…

Le mercredi 20 septembre 2017, une vingtaine de participants – en grande majorité des élus, des agents en charge de l'hygiène et des usagers de bâtiments publics– ont participé à la rencontre *« Qualité de l'air et usage des produits d'entretien : quelle bonne recette ?»* à Azé.

Lors de cette soirée, Karine Pierre, responsable partenariat d'Air Pays de la Loire, explique qu'aujourd'hui *« Nous passons 80% de notre temps en espace clos ou semi-clos. L'air que nous y respirons peut avoir des effets sur le confort et la santé.»* Elle nous dresse ainsi un premier état des lieux des types de polluants existants (chimiques, biologiques, physiques) et des réglementations.

L'assemblée a ensuite recueilli le témoignage de la commune d'Azé qui a réalisé une campagne de mesure et des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air. En effet, comme l'explique Patrice Houtin, adjoint au maire d'Azé, *« après avoir mené des travaux sur l'isolation thermique et l'étanchéité à l'air d'une partie de notre groupe scolaire, la commune a souhaité pousser la réflexion plus loin en s'assurant de la bonne qualité de l'air dans ces locaux étanches. »* Séverine Bonnet, du CPIE Mayenne Bas Maine a présenté la démarche d'accompagnement de la commune, les résultats du diagnostic sur les usages (produits, gestes) et les actions d'amélioration engagées.

Dans un second temps, l'atelier a abordé l'usage des produits d'entretien ayant un impact important sur la qualité de l'air intérieur. Après avoir répondu collectivement au quizz « Vrai/Faux » sur les usages des produits d'entretien, Karine Pierre a apporté ces conseils sur « comment choisir les produits d'entretiens ? ». Ceci passe notamment par la compréhension des étiquettes.

Pour clôturer cette soirée, deux ateliers pratiques ont été proposés aux participants.
Un atelier sur la lecture des étiquettes de produits d'entretien animé par Séverine Bonnet et un atelier autour d'une maquette de maison pour aborder la ventilation et l'étanchéité à l'air avec Arnaud Dubreil de Synergies.

Globalement, les participants retiendront que la qualité de l'air est un thème multifactoriel. Cela nécessite une bonne compréhension du fonctionnement de son bâtiment (isolation, ventilation, performance énergétique…), une bonne gestion des usages et des pratiques et une bonne connaissance des matériaux et des produits utilisés.

Introduction

Une vingtaine de participants sont accueillis par Patrice Houtin, adjoint au maire d'Azé en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable et aussi membre du comité de pilotage du Réseau des Collectivités.
Ce réseau est basé sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre élus. Il a pour rôle de leur apporter des éléments concrets pour oser se lancer dans le développement durable «de terrain». Le réseau favorise la parole des élus en tant qu'acteurs de terrain confrontés aux réalités quotidiennes. Concrètement, le réseau a pour objectif de :

- Organiser des visites de réalisations, réunions d'informations et témoignages répondant aux attentes des communes adhérentes.
- Communiquer sur les initiatives durables.
- Mettre à disposition des adhérents des ressources documentaires.
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires.

http://www.reseau-collectivites-53.fr/

Diaporama de présentation du Réseau des collectivités

>>Cliquez ici<<

Après la présentation du Réseau des collectivités, Olga Baleya, animatrice à Synergies, présente le déroulé de la rencontre. Enfin, les participants ont été invités à se positionner en fonction de leur fonction (élu, technicien, agent en charge de l'hygiène et de la propreté, usagers de bâtiments publics…)

Retrouver l'ensemble des documents de l'atelier en cliquant sur ce lien.

Présentation des enjeux et de la réglementation liés à la qualité de l'air

Karine Pierre, ingénieure sur la qualité de l'air à Air Pays de la Loire (http://www.airpl.org/) nous dresse un tableau des enjeux et de la réglementation.

Pourquoi devons nous nous préoccuper de la qualité de l'air ?

Nous passons 80 à 90 % de notre temps à l'intérieur et l'air que nous respirons n'est pas toujours bon. Il peut avoir des effets sur le confort et la santé, depuis la simple gêne (odeurs, irritation des yeux et de la peau) jusqu'à l'aggravation ou le développement de pathologies comme les allergies respiratoires. Ainsi, la question de la qualité de l'air intérieur est une **préoccupation majeure de santé publique**, car l'ensemble de la population est concerné, et plus particulièrement les personnes sensibles et fragiles (enfants, personnes âgées ou immunodéprimées, malades pulmonaires chroniques). Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France, on estime entre 10 et 40 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur.

Lorsqu'on parle de « pollution de l'air », nous ne pensons pas systématique à la qualité de l'air intérieur. Comme l'indique Karine Pierre, « aujourd'hui, la réglementation rend, les bâtiments de plus en plus étanches à l'air. Or, la qualité de l'air est une composante souvent négligée lorsque nous travaillons sur la conception d'un bâtiment.

Quels sont les polluants de l'environnement intérieur ?

Les polluants les plus problématiques et les plus courants dans l'air intérieur sont les **Composés Organiques Volatils (COV)** et notamment le formaldéhyde. Les COV sont émis par de nombreux produits et matériaux (mousses isolantes, laques, colles, vernis, encres, résines, papier, plastiques, moquettes, bois agglomérés et contreplaqués, peintures, produits de bricolage...) et les **produits d'entretien** (solvant, dégraissant, dissolvant, conservation, agent de nettoyage, etc.).

Que nous dit la réglementation ?

Les établissements concernés par l'obligation de **surveillance de la qualité de l'air** sont les établissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans et d'enseignement du 1er degré **au 1er janvier 2018. En 2020,** le champ sera élargi aux établissements du 2nd degré, aux établissements sanitaires et sociaux en charge des mineurs éloignés de leur famille et les accueils de loisirs. Deux solutions sont proposées : une **campagne de mesure réglementaire** réalisée par un organisme certifié COFRAC ou la mise en place d'un **programme d'actions** à l'aide d'une grille d'auto-diagnostic.

Plus d'info : http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-urbanisme-construction-patrimoine/Batiment-durable/Sante-et-batiment/Qualite-de-l-air-interieur

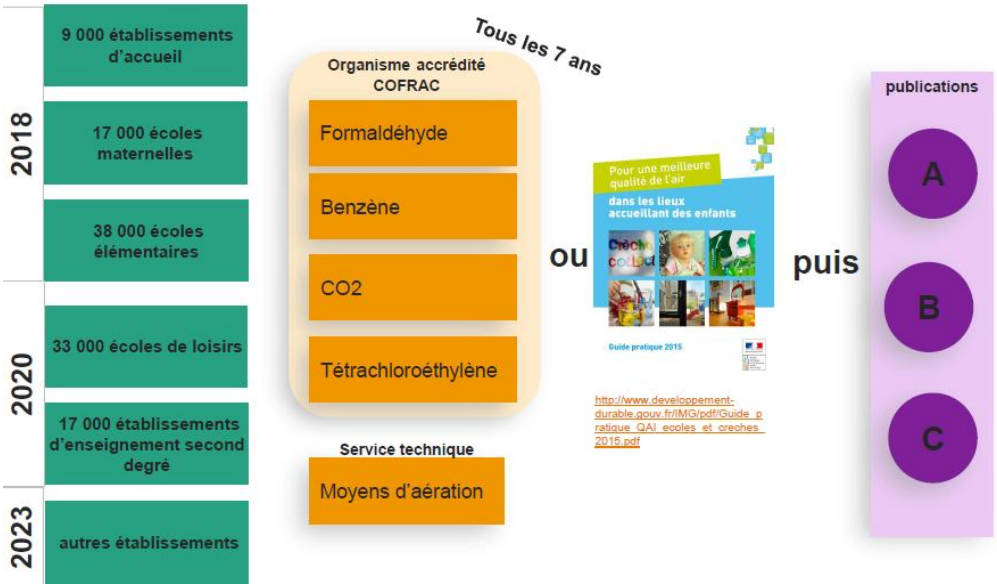

Quelles sont les valeurs indicatrices d'une bonne ou d'une mauvaise qualité de l'air ?

Karine Pierre indique qu'il existe plusieurs valeurs :

- Valeur de l'OMS : Les lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air présentent des recommandations d'ordre général (mondial) concernant les valeurs seuils des principaux polluants de l'air qui posent des risques de santé. Ce ne sont que des valeurs sanitaires.

- Valeur ANSES : Ce sont des valeurs guides de qualité d'air intérieur (VGAI) fondées exclusivement sur des critères sanitaires. Ils visent à définir et proposer un cadre de référence destiné à protéger la population des effets sanitaires liés à une exposition à la pollution de l'air.

- Valeurs de gestion : Afin de guider les pouvoirs publics dans l'élaboration de valeurs opérationnelles pour mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, le Haut Conseil de la Santé Publique **(**HCSP**)** propose, à partir des VGAI, des valeurs dites « de gestion» (VGES) dont **le dépassement nécessite la mise en œuvre d'actions correctives** et un calendrier pour leur déploiement. Pour le formaldéhyde par exemple, si la VGAI pour une exposition chronique (10 µg/m^3) reste un objectif à atteindre à moyen terme, une valeur repère de qualité d'air intérieur est proposée dans cette attente (30 µg/m^3), jugée plus opérationnelle à court terme compte tenu des concentrations observées dans l'air intérieur en France. En outre, deux autres niveaux (une valeur d'information et de recommandations à 50 µg/m3 et une valeur d'action rapide à 100 µg/m^3 à ne pas dépasser) sont proposés comme outils d'aide à la gestion.
Polluants concernés : formaldéhyde, benzène, tétrachloroéthylène, naphalène,trichloroéthylène.

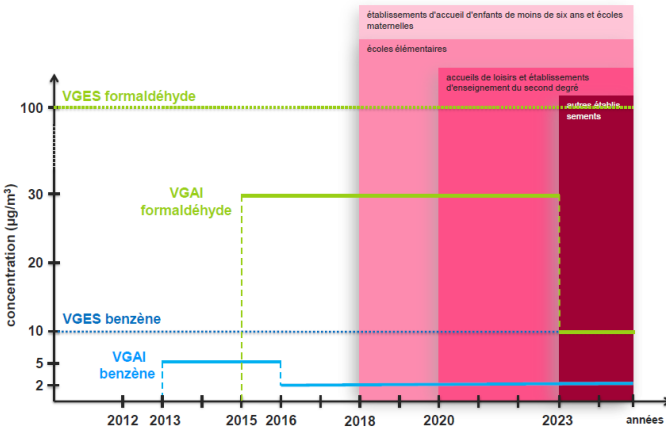

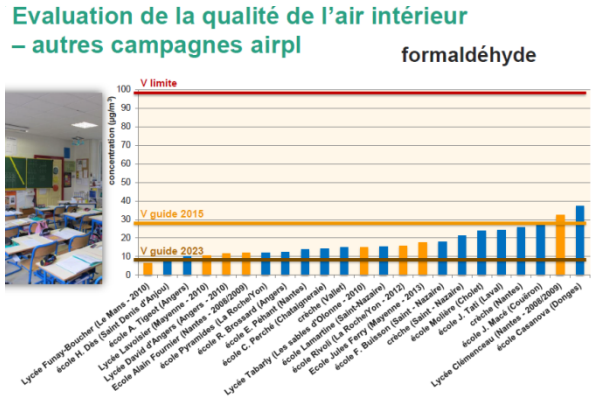

Les études de terrain révèlent que même lorsqu'il existe des équipements de ventilation, leur utilisation ne correspond pas forcément aux exigences réglementaires actuelles. Il est donc important que les collectivités se fassent accompagner par des experts.

Comment agir?

La qualité de l'air intérieur est fonction des sources de pollution, de la ventilation et du comportement des occupants. Pour améliorer la qualité de l'air intérieur, trois types d'actions sont cités :

- **agir sur le bâtiment**, notamment sur les matériaux et équipements utilisés (choix d'une bonne ventilation…),
- **informer et former** (sensibiliser sur le comportement et les usages à l'intérieur des bâtiments, former sur la lecture des étiquettes pour le choix des produits d'entretien…),
- **développer les connaissances** pour connaître la qualité de l'air de son bâtiment et adapter les actions (contrôle des sources de pollution…)

Diaporama présenté par Karine Pierre.
>>Cliquez ici<<

Témoignages de la commune d'Azé et du CPIE Mayenne Bas Maine sur le programme qualité de l'air

Patrice Houtin et Severine Bonnet présentent le projet.

Contexte

En 2010, grâce à l'accompagnement du conseiller en énergie partagé du GAL Sud Mayenne, la commune d'Azé a réalisé des travaux visant à améliorer l'isolation thermique de la partie maternelle de leur groupe scolaire. Elus et agents ont pris conscience que l'étanchéité à l'air des locaux était primordiale. Elle a donc mis en place, en plus des investissements techniques classiques (changement des menuiseries, isolation des plafonds, installation d'une VMC double flux…), des actions simples mais efficaces (pose d'adhésifs, de joints, de mastics d'étanchéité). Les tests réalisés avant et après les aménagements ont montré une nette amélioration du confort thermique et la réduction drastique des circulations d'air incontrôlées.

Suite à cela, la commune a souhaité pousser la réflexion plus loin car elle s'est interrogée sur la **conciliation entre l'efficacité de leur bâtiment et la santé des usagers**.

Ainsi en 2016, elle a bénéficié de l'accompagnement du CPIE Mayenne Bas Maine, de l'IREPS et de Synergies pour la réalisation d'un diagnostic partagé sur les usages au sein du bâtiment (produits, gestes).

Présentation de la démarche d'accompagnement

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE3), porté par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), le CPIE Mayenne Bas Maine, Synergies et l'IREPS Pays de la Loire ont accompagnés deux communes mayennaises volontaires (Azé et Saint-Hilaire-du-Maine) dans leur démarche de surveillance de la qualité de l'air.
Comme l'indique Séverine Bonnet, « nous menons souvent des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air auprès des enfants, mais ils ne peuvent pas agir à leur niveau ». Nous sommes tous concernés, autant les usagers que les décideurs. Ainsi, la démarche d'accompagnement de la commune d'Azé s'est traduite par :

- l'**élaboration d'un diagnostic partagé** sur les usages (produits, gestes), les patrimoines et les équipements influant sur la QAI.
- la restitution de l'audit à l'ensemble des participants.
- la **sensibilisation et des ateliers pratiques** avec les usagers, personnels, élus gérant l'établissement recevant du public.

- l'observation en détail des sources des problèmes avec une **mise en relation des chiffres observés lors des mesures avec les gestes**, **le mode de vie au sein du bâtiment.** Les mesures permettent de savoir d'où nous partons et de mettre en place des actions adaptées.

« Ce qui est bon pour l'environnement ne l'est pas toujours pour notre santé ! »

Résultats

La démarche d'accompagnement a permis à la commune d'Azé de développer des connaissances sur le fonctionnement de son bâtiment et d'évaluer la qualité de l'air, et donc de mettre en place des actions correctives.
Patrice Houtin indique que dans un premier temps, **des gestes de bon sens** ont été mis en place comme faire le ménage après le départ des enfants pour permettre la dispersion des polluants durant la nuit, **privilégier les produits avec des écolabels**, améliorer les techniques de ménages en supprimant les produits pulvérisés et en privilégiant des chiffons microfibres. Les enseignants ont été incités à **ventiler naturellement les classes** en faisant un courant d'air durant quelques minutes à chaque récréation ou après l'utilisation de colles par exemple. Ce sont des **mesures « sans regret »** à faible coût pour un bénéfice important !

Le travail sur qualité de l'air intérieur est un processus long et parfois lourd car il nécessite d'intégrer l'ensemble des usagers (agents d'entretiens, enseignants, parents d'élèves, responsable des achats, etc).

Les élus et les services techniques sont salués par l'assemblée pour avoir saisi cette opportunité !

Diaporama présenté par Severine Bonnet.
>>Cliquez ici<<

Focus sur l'usage des produits d'entretien dans les bâtiments publics

Dans un second temps, Karine Pierre apporte son éclairage sur l'usage des produits d'entretien qui est l'un des facteurs impactant la qualité de l'air intérieur.

En effet, l'hygiène dans les bâtiments gérés par les collectivités et les administrations : mairie, salle omnisports, école, crèche… est une priorité pour tous les gestionnaires publics. Toutefois, les produits utilisés peuvent avoir des effets non négligeables sur la qualité de l'air et sur les usagers fréquentant les lieux publics (enfants, personnel, public…), sur les agents utilisateurs de ces produits et sur l'environnement. Ainsi, « la façon la plus efficace et la plus économique de préserver la qualité de l'air de votre intérieur est d'éviter de la polluer avec les produits que vous utilisez ».

Les participants sont invités à répondre collectivement à un quizz sur les « faux amis » et les préjugés.

Comment faire pour choisir ces produits d'entretien ?

Karine Pierre, présente les différents critères pour bien choisir ces produits d'entretien.

- **Lire les pictogrammes** : les étiquettes sont importantes pour connaître la composition des produits utilisés, la présence éventuelle de produits dangereux, leur impact sur la santé et l'environnement, ainsi que les précautions à prendre lors de leur utilisation.

- **Regarder la fiche de données de sécurité (FDS) :** elle fournit des informations concernant les risques, pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation du produit, et des indications sur les moyens de protection et les mesures à prendre en cas d'urgence. Elle permet de synthétiser l'ensemble des données santé et environnement d'un produit..

- **Privilégier les produits labélisés :** à ce jour, deux écolabels délivrés en France par l'AFNOR certification, organisme certificateur indépendant sont intéressants pour les produits d'entretien : l'**écolabel européen** pour le marché de l'union européenne et la **marque NF Environnement** pour le marché français. 50 catégories de produits sont couvertes par ces écolabels. Du point de vue sanitaire, l'Ecolabel européen est le mieux noté.

- **Questions et remarques des participants**

Que faut-il préférer : l'aspirateur ou le balai? L'aspirateur avec filtre Hepa.

Faut-il absolument mettre de la javel dans les sanitaires d'une école ? Il faut utiliser de la javel, uniquement lorsque nous en avons besoin, notamment pour des raisons sanitaires comme par exemple une épidémie de gastro-entérite. De plus, cela dépend de la réglementation sanitaire des locaux concernés. Le risque que peut avoir les usagers se fait par l'inhalation du produit. Il est donc important de l'utiliser uniquement en cas de besoin, en absence d'enfants et bien aérer la pièce pendant et après l'utilisation. Il est important de respecter le bon dosage de la javel : 1 volume de javel pour 10 volumes d'eau.

Les plantes sont-elles dépolluantes ? L'efficacité des plantes pour dépolluer l'air dans les logements n'est pas prouvée aujourd'hui. La présence de plantes dans un environnement clos pourrait avoir des effets bénéfiques intéressants (diminution du stress, amélioration du bien-être, meilleure productivité au travail…) sans qu'on puisse lier ces effets à une diminution de la pollution intérieure. Plus d'infos : www.ademe.fr/plantes-epuration-lair-interieur

Diaporama présenté par Karine Pierre.
>>Cliquez ici<<

Ateliers pratiques

Pour une mise en pratique les participants sont invités à échanger autour de deux ateliers :

- Ventilation et étanchéité à l'air… de quoi parle-t-on ?

- Lecture des étiquettes des produits ménagers

Liste des participants

NOM	Prénom	Statut	Collectivité - structure
BOURGUIN	Guy	Élu	Mayenne
BONNET	Séverine	Agent	Mayenne
BOUVIER	Martine	Agent	Azé
CHEVREUIL	Cécile	Élu	Le Bourgneuf-la-Forêt
DESCLOS	Patricia	Agent	Azé
DUBREIL	Arnaud	Agent	Synergies
DUON	Eméliné	Élu	Azé
DURAND	Isabelle	Agent	Le-Bourgneuf-la-Forêt
FOUBERT	Marie Madeleine	Élu	Contest
GALARD	Yannick	Agent	DDT 53
HOUTIN	Patrice	Élu	Azé
LAINE	Géraldine	Élu	Azé
LANDELLE	Jean-Luc	Élu	Chémeré-le-Roi
LETARD	Gérard	Élu	Laigné
LETOURNEAU	Thérèse	Élu	Le-Bourgneuf-la-Forêt
MARTINET	Carole	Agent	Azé
MENAGE	Jean-René	Élu	Châtelain
PIERRE	Karine	Ingénieur	Air Pays de la Loire
RIARD	Nathalie	Agent	Azé
RIVERON	Sylvie	Agent	Azé
ROUSSEAU	Marie Hélène	Agent	Pommerieux
TARLEVE	Martial	Élu	Contest
TESSIER	Gérard	Agent	ARS DT53
TRIOLET	Adèle	Coordinatrice enfance jeunesse	Azé

Etaient excusés :

NOM	Prénom	Statut	Collectivité - structure
MONCEAU	Gérard	Elu	Mairie de Saint-Ouën-des-Toits
MOREL	Jean-Bernard	Elu	Mairie de Changé
PRIOUX	Gérard	Elu	Mairie de Saint Fort
THALABARD-GUILLOT	Marie	Sous-préfète	Sous-préfecture de la Mayenne

Documents de référence

S'informer

« Un air sain chez soi, des conseils pour préserver votre santé» Ademe (septembre 2017) 	Qualité de l'air, un enjeu pour tous ! Synergies, 2017 	Moins de produits toxiques Ademe (septembre 2017) 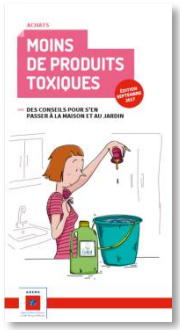

Agir

Tableau des niveaux de polluants réglementaires Observation de la qualité de l'air intérieur (2011) 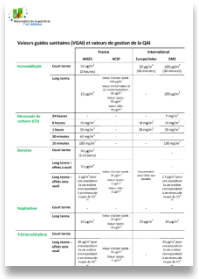	« Le choix des produits d'entretien pour une meilleure qualité de l'air intérieur » Guide d'Ecol'air à destination des collectivités (2011) 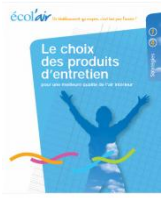	Comment choisir et acheter et acheter ses produits d'entretien ? Guide à l'usage des acheteurs publics du Centre de Gestion de l'Isère (2012)

Sensibiliser

La mallette Eco'lair Ademe, Fédération Atmo France, Atmo PACA, Air Normand et les bureaux d'étude PBC et Alphéeis (octobre 2011) 	Jeu Justin Peu d'Air Empruntable auprès de l'IREPS53